

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20150414-D201556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 14 avril à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, Mme VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel (pouvoir de Mme ESPANET Martine), BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M PAYOT Jean Michel, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, Mme ESPANET Martine ayant donné pouvoir à M. NICOLAO Michel, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan et M. NICOLAS Yves.

## Délibération n°2015/56

**OBJET : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS PASSEES AVEC OCAD3E ET RECYLUM PORTANT SUR LA COLLECTE SELECTIVE DES LAMPES ET DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES.**

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) et des lampes sur la déchetterie de Plan la Croix, deux conventions ont été signées les 30 novembre 2007 pour les lampes et 3 mars 2008 pour les D3E et renouvelées toutes les deux le 16 octobre 2013 avec OCAD3E et RECYLUM.

**CONSIDERANT** que ces conventions ont pour objet de régir les relations techniques et financières entre ces sociétés et la Collectivité qui développe un programme de collecte sélective des DEEE et des lampes,

**VU** le nouveau barème de soutien 2015-2020 modifiant sensiblement en notre faveur les conventions passées avec OCAD3E et RECYLUM ;

**VU** la résiliation par OCAD3E et RECYLUM, en accord avec les associations représentant les collectivités et le Ministère de l'écologie, par anticipation au 31 décembre 2014 des deux conventions qui nous lient (DEEE hors lampes, lampes),

**VU** les trois projets de conventions d'OCAD3E conformes au nouvel agrément pour la période du 1/1/2015 au 31/12/2020.

Sur proposition du Vice-Président chargé des services et patrimoine communautaires,

Le Conseil de Communauté,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les 3 conventions à intervenir avec OCAD3E et RECYLUM
- **AUTORISE** le Président à procéder à leur signature ainsi qu'à tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jacques MARTIN.

